

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4954

présenté par

M. Bony

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5 après le mot :

« élevage »,

insérer les mots,

« bovin, ovin, caprin, porcine, équin »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élevage est un maillon essentiel de notre souveraineté agricole et doit être soutenu. Il est important de préciser l'importance et la diversité de l'élevage en France. Tel est le sens de cet amendement.